



Compteur kilométrique auto trafiqué

Par **claudio29**, le **22/03/2011** à **23:45**

Bonjour,rnrnEn mai 2009, j'ai un acheté une auto avec un kilométrage de 110.000 km (document à l'appui). En février 2011, j'ai échangé ce véhicule contre une autre auto + un rajout de 3.000 € de ma part. Le véhicule a alors 133.000 km. Depuis, l'acquéreur a vendu l'auto à un autre particulier avec + 1.000 km, le dernier acquéreur vient d'amener l'auto chez un concessionnaire et celui leur annonce que l'auto à 206 000 km. Du coup, ces personnes se retournent contre moi. J'ai essayé de contacter la personne qui m'a vendu l'auto et pas de nouvelles de celui ci. Je ne sais que faire, chacun me demande d'annuler la vente alors que je ne suis pas coupable. Que dois je faire ?

Par **Tisuisse**, le **23/03/2011** à **07:38**

Bonjour,rnrnIl appartient au nouveau propriétaire qui réclame, de prouver le bien fondé de sa réclamation. Cette preuve ne pourra se faire que par expertise judiciaire, à ses seuls frais, et en déposant un recours devant le tribunal compétent. Les affirmation d'un garagiste ne seront pas suffisantes pour étayer sa réclamation, pire, le tribunal pourra écarter les conclusions de l'examen fait par ce garagiste.rnrnEn ce qui concerne votre vendeur, adressez lui une lettre recommandée avec avis de réception, ainsi vous aurez la preuve, le cas échéant, qu'il a bien été informé de ce problème et que ce problème peut remonter jusqu'à lui.

Par **claudio29**, le **23/03/2011** à **10:41**

je viens de recevoir un coup de fil des deux propriétaire avant moi et vraiment il me demande

des comptes.ils veulent que ce soit moi qui rembourse le dernier propriétaire.Je suis innocent dans cette affaire j'ai même réussi à trouver la nouvelle adresse du propriétaire avant moi.que dois je leur dire ,d'entamer une procédure.dois je entamer une procédure ou attendre qu'eux fassent la leur

Par **Tisuisse**, le **23/03/2011 à 10:54**

Voyez d'abord votre assistance juridique incluse dans l'assurance de votre voiture. Il appartient à votre acheteur de prouver ce qu'il avance, pas au vendeur.

Par **claudes29**, le **23/03/2011 à 23:50**

j'ai envoyé deux mails à mon assistance juridique axa mais toujours pas de nouvelles.du coup je suis harcelé par téléphone par les deux propriétaire après moi.et j'ai beau laissé des messages au propriétaire de l'auto avant moi.et celui ci ne me recontacte pas.j'ai beau leur dire que je ne suis pour rien dans l'affaire et il veulent annuler leurs transactions de vente .moi si je le fait je vais me retrouver avec une auto qui n'a plus la même valeur .et j'aurai l'impression d'être coupable.rnbref je sais plus ou j'en suis.